

CONSEIL MUNICIPAL du 4 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de séance valant compte rendu de séance

L'an deux mille dix-huit, le 4 octobre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sur la convocation et sous la présidence de Madame Françoise RAVEY.

Etaient présents : Françoise RAVEY, Lydie BAUMGARTNER, Jean-François BOICHARD, Sabine GAY, Michel GRAEHLING, Françoise MOYNE, Régis OSTERTAG, Jean-Christophe POINAS, Eric RUCHTI, Virginie REGNAULT, Jean-Daniel TREIBER, Jean-François ZUMBIHL

Etaient absents : Michèle CLAISSE pouvoir à Françoise RAVEY, Vincent SPADARO

Secrétaire de séance : Régis OSTERTAG

Secrétaire administratif : Davy PHILIPPE

Date de convocation : 24/09/2018

La séance débute à 19h30.

Madame Françoise RAVEY, Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Régis OSTERTAG est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 01** Réhabilitation de la Tour Carrée : demandes de subventions au Conseil Départemental du Territoire de Belfort et DSIL,
- 02** a) Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
b) Diminution du temps de travail d'une ATSEM principal de 1^{ère} classe,
c) Tableau des emplois,
- 03** Décision modificative n° 2 au budget communal,
- 04** Indemnités des comptables publics,
- 05** Concession en forêt communale avec l'Office National des Forêts,
- 06** Questions et informations diverses.

Le compte rendu de la séance du 25 juin dernier est approuvé à l'unanimité, par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

1 – Réhabilitation de la Tour Carrée : demandes de subventions au Conseil Départemental du Territoire de Belfort et DSIL :

Délibérations n° 2018-06/34 et 06/35

Rapporteur : Françoise RAVEY

Considérant la volonté du Conseil Municipal de transférer la médiathèque dans la Tour Carrée (délibération n° 2018-03/16 du 7 mai dernier), vestige d'une ancienne maison forte, ferme fortifiée comme un véritable château, citée pour la première fois dans un acte de vente daté de 1284 ;

Considérant le projet de réhabilitation complète de la Tour Carrée comprenant :

- La reprise de la couverture existante (dégâts dernière tempête ayant permis de constater une malfaçon),
- L'isolation du bâtiment,
- L'accessibilité PMR,
- L'aménagement des espaces culturels sur 2 niveaux.

pour une estimation financière totale : 103 740 € HT

Considérant l'aide de 15 000 € déjà obtenue de Grand Belfort Communauté d'Agglomération dans le cadre uniquement de la « valorisation du Patrimoine » ;

Madame le Maire indique nous pouvons dès à présent solliciter des aides :

- dans le cadre du partenariat en direction des communes,
- et au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE une aide départementale d'un montant de 36 870 € et une aide au titre de la DSIL 2018 de 20 748 € ;

ADOpte ledit programme à hauteur de 103 740 € HT soit 124 488 € TTC (dont 91 000 € HT de travaux) suivant devis ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Détail	Montant	Taux en %
Coût de l'opération HT :		Subventions sollicitées :		
- Honoraires MO	9 100 €	- Conseil Départemental 2019	36 870 €	35.54
- Honoraires SPS	3 640 €	- DSIL 2018	20 748 €	20.00
- Travaux réhabilitation de la Tour Carrée	91 000 €	- GBCA « valorisation du patrimoine »	15 000 €	14.46
		Fonds propres	31 122 €	30.00
TOTAL	103 740 €	TOTAL	103 740 €	100

DIT que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2019 ;

PRECISE que la période de réalisation de cette opération est prévue 1^{er} semestre 2019 ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce programme de travaux.

2 – Personnel communal :

a) Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

b) Diminution du temps de travail d'une ATSEM principal de 1^{ère} classe,

c) Tableau des emplois :

Délibérations n° 2018-06/36 et 06/37

Rapporteur : Françoise RAVEY

a) Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et

c) Tableau des emplois :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 97 ;

Madame le Maire expose :

1) Trois postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet sont aujourd'hui répartis comme suit :

- 2 pourvus au secrétariat de mairie, suffisants à l'activité administrative,
- 1 affecté à la médiathèque, objet de la présente demande ;

- 2) Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en date du 9 novembre 2011 consécutif à une dissolution du conseil municipal précédent et qui relève :
- des charges de personnel élevées (1.7 fois plus élevées que la moyenne) (page 22),
 - des coûts du service médiathèque importants (pages 58-59) mis en rapport avec le peu de fréquentation du lieu ;

A la suite de ce rapport, la commune s'est engagée dans une politique de réduction des coûts notamment sur la masse salariale comme préconisé par la CRC : rationalisation indispensable notamment des dépenses de personnel ;

La masse salariale au Compte Administratif 2017 est de 470 565 € soit un ratio « Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement » de 49 % (la moyenne de la strate étant de 42 %) ;

- 3) Qu'à la demande de la commune, une étude organisationnelle a été menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort sur la période de mars 2017 à mars 2018 et a abouti à des résultats clairs :
- o En comparant la commune de Morvillars avec deux communes de même strate en terme de services publics, nous constatons que l'effectif Equivalent Temps Plein (ETP) de Morvillars est bien supérieur aux autres principalement au sein de la médiathèque surdimensionnée par rapport à la taille de la commune (1 187 habitants) ;

Si l'on prend donc en considération la seule médiathèque, la masse salariale supportée est de 1.2 Equivalent Temps Plein (ETP) pour un coût annuel de 38 450 €, comparée au nombre d'utilisateurs réellement servi : 23
soit un coût par usager de 1 671 € ; ce ratio n'est pas tenable.

- 4) Le projet de requalification de la médiathèque et la nécessaire relocalisation de celle-ci dans un lieu plus humble :
- o la délibération n° 2018-03/06 du 7 mai 2018 expose les coûts de fonctionnement très élevés du service « Médiathèque » et la volonté unanime du Conseil Municipal de procéder à une affectation des bâtiments publics comme suit :
 - La médiathèque actuelle regroupera à la fois « l'espace Jeunes » et les besoins des nombreuses associations locales actuellement logées dans un bâtiment non conforme,
 - La tour Carrée, bâtiment adapté à une offre de service à la hauteur du fonctionnement modeste de la bibliothèque avec l'idée indispensable de recours au bénévolat pour assurer la tenue de cette activité (à l'instar de nombreuses collectivités) ;
- 5) Le contexte actuel de réduction drastique des recettes des communes qui oblige les collectivités à opérer des choix cruciaux dans l'offre de service aux administrés :
- o Baisse (et bientôt suppression ?) de la Dotation Globale de Fonctionnement (pour information : 120 000 € de recette en 2007 ; 34 000 € en 2018),
 - o incertitude de la pérennisation de certaines ressources telle que la Taxe d'Habitation dont le maintien au-delà de la première année reste aléatoire ;

- 6) Le récent courrier de Madame la Préfète en date du 14 juin dernier : « Situation financière de votre commune » :
- « ... Les charges de personnel de votre commune (344 €/habitant) sont supérieures à la moyenne départementale (239 €/habitant). Je vous invite à me faire connaître les raisons pour lesquelles ces charges sont si élevées. ...En conséquence, au regard des risques financiers qu'encourt votre collectivité, j'ai décidé de l'inscrire dans le réseau d'alerte pour 2018. ».
- 7) La difficile gestion des ressources communales à laquelle sont confrontés les élus, partagés entre le maintien de services coûteux (qui plus est facultatifs) et la préservation d'une part minimale d'autofinancement sur les investissements prioritaires auxquels il est impossible de se soustraire ;

La commune poursuit ses efforts de gestion rigoureuse et souhaite mettre fin à ce qui pourrait apparaître comme un gaspillage des deniers publics ;

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 2 octobre 2018 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et des élus de la Commission Administrative Paritaire en date du 2 octobre 2018 ;

CONSIDERANT tout ce qui vient d'être énoncé, fondé sur l'intérêt du service par une mesure de restructuration et par une mesure d'économie ;

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par délibération n° 2018-04/29 du 25 juin 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME**, à compter du 15 octobre 2018, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) affecté à la médiathèque ;
- **MODIFIE** en conséquence, le tableau des emplois au 15 octobre 2018 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	Cat.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus	
		dont TC	dont TNC	titulaire	non titulaire
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>					
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2		2	
Rédacteur	B	1		1	
Total FILIERE ADMINISTRATIVE		3		3	
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>					
Adjoint technique	C	2		2	
Agent de maîtrise	C	1		1	
Total FILIERE TECHNIQUE		3		3	

<i>FILIERE SOCIALE</i>					
Agent spéc. ppal 2° cl écoles mat.	C	1		1	
Agent spéc. ppal 1° cl écoles mat.	C		1	1	
Total FILIERE SOCIALE		1	1	2	
<i>FILIERE ANIMATION</i>					
Adjoint d'animation 2° cl	C	1		0	
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	1		1	
Adjoint d'animation ppal 1° cl	C	1		1	
Total FILIERE ANIMATION		3		2	
TOTAL		10	1	10	0

b) Diminution du temps de travail d'une ATSEM principal de 1ère classe :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité technique rendu le 2 octobre 2018 ;

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d' Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 1er classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) afin de prendre en compte :

- la modification de l'organisation des rythmes scolaire avec le retour à la semaine de 4 jours depuis la rentrée 2018/2019,
- la volonté personnelle de l'agent de procéder à une diminution de son temps de travail hebdomadaire.

Après avoir entendu Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- la suppression, à compter du 1^{er} novembre 2018, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) du poste d'ATSEM Principal de 1^{er} classe ;
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) du poste d'ATSEM Principal de 1^{er} classe ;

3 – Décision modificative n° 2 au budget communal :

Délibération n° 2018-06/38

Rapporteur : Jean-François ZUMBIHL

Jean-François ZUMBIHL, adjoint, expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative n° 2 au budget primitif afin de prévoir :

- des ajustements de comptes en section de fonctionnement et investissement
- la régularisation des comptes 45 liées aux opérations de travaux avec Méziré

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTÉ la présente délibération ci-dessous :

	DEPENSES		RECETTES		OBSERVATIONS
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
 FONCTIONNEMENT					
D 023 : Virement à la section d'investis.		24 800.00			
D 60613 : Chauffage		2 000.00			salle d'exposition
D 615221 : Entretien de bâtiments	2 100.00				
D 615231 : Voirie	5 000.00				
D 6238 : Frais divers de publicité		1 000.00			
D 627 : Service bancaire		500.00			Commission sur prêt relais
D 6288 : Autres services extérieurs		800.00			Traitement de déchets + vidange cuve
D 6453 : Cotisations retraite		12 500.00			Validations des services de Mme BANDI
D 739223 : Fonds péréq. interco et commun.	5 400.00				Répartition du FPIC montant prélevé (pris en charge par GBCA)
R 6419 : Rembt sur rémunération du pers.				12 000.00	Remboursement IRCANTEC dossier BV
R 70311 : Concessions cimetière				600.00	
R 7328 : Reversement de fiscalité			6 100.00		TP Aéroparc ??
R 7381 : Taxe droits de mutation				4 900.00	20 000 € budgétisé, 24 928 € annoncé
R 7788/042 :				17 700.00	Solde compte 45823 opération antérieure à 2012
TOTAL	12 500.00 €	41 600.00 €	6 100.00 €	35 200.00 €	
		29 100.00 €		29 100.00 €	
 INVESTISSEMENT					
D 2128 : Aménagement		150 000.00			Aménagt abords école : démolition et esp perisc et jardins
D 21311 : Hôtel de ville		10 000.00			Travaux supplémentaires mairie
D 21312 : Bâtiment scolaire	150 000.00				Aménagt abords école : démolition et esp perisc et jardins
D 2151 : Travaux de voirie		5 000.00			Travaux sur RD 23
D 21534 : Réseau EP	15 000.00				Changements de tous les luminaires EP
D 45823/458 : Opération sous mandat		6 630.00			XYME erreur d'imputation solde compte 45823
R 45813/458 : Opération sous mandat				6 630.00	XYME erreur d'imputation solde compte 45813
D 21318/21 : Autres constructions		44 973.00			Travaux mise aux normes élect de l'église : intégration à l'actif
D 45823/041 : Opération sous mandat		11 829.00			Travaux mise aux normes élect de l'église : solde compte 45823
R 1341/13 : DETR				11 829.00	Travaux mise aux normes élect de l'église : intégration de la subvention detr
R 45813/041 : Opération sous mandat				44 973.00	Travaux mise aux normes élect de l'église : solde compte 45813
D 10222 : FCTVA		7 100.00			Travaux mise aux normes élect de l'église : régularisation FCTVA
D 45823/041 : Opération sous mandat		7 100.00			Travaux mise aux normes élect de l'église : régularisation FCTVA
R 45823/041 : opération sous mandat				7 100.00	Travaux mise aux normes élect de l'église : régularisation FCTVA
R 021 Virement de la section de fonct				24 800.00	
D 21318/21 : Autres constructions		135400			Travaux réfection toiture église : intégration à l'actif
D 45822/041 : Opération sous mandat		117800			Travaux réfection toiture église : solde compte 45822
R 1327 : Subvention				45450	Travaux réfection toiture église : intégration subv région
R 13251 : Subvention				40000	Travaux réfection toiture église : intégration subv GBCA
R 1328 : Subvention				10150	Travaux réfection toiture église : intégration subv Fondation patrimoine
R 10222 : FCTVA				22200	Travaux réfection toiture église : intégration FCTVA
R 45812/041 : Opération sous mandat				135400	Travaux réfection toiture église : solde compte 45812
D 45813/040 : Opération sous mandat		17 700.00			Solde compte 45813 opération antérieure à 2012
TOTAL	165 000.00 €	513 532.00 €	- €	348 532.00 €	
		348 532.00 €		348 532.00 €	

4 – Indemnités de conseil aux comptables publics :

Délibération n° 2018-06/39

Rapporteur : Jean-François ZUMBIHL

Jean-François ZUMBIHL Informe les membres du Conseil Municipal des changements de comptable public au Centre des Finances Publiques de Belfort Ville au cours de l'année 2018.

Une délibération doit être prise pour l'attribution de l'indemnité de conseil à chaque comptable.

Après en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 5 Pour, 8 Contre :

REFUSE d'attribuer l'indemnité de conseil au comptable public.

Cette décision relève plus d'une position de principe que d'une sanction.

A l'heure où l'Etat baisse de manière drastique la dotation globale de fonctionnement, cumule les transferts de charges sans compensation financière et astreint les collectivités à une rigueur budgétaire tant pour contribuer à réduire la dette nationale, qu'à opérer des économies en fonctionnement et investissement :

le Conseil Municipal estime que les indemnités destinées aux fonctionnaires d'Etat relève désormais de la seule compétence de l'Etat.

5 – Concession en forêt communale avec l'Office National des Forêts,

Rapporteur : Jean-François BOICHARD

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.

La concession (convention tripartite commune/ONF/ORANGE) qui doit être établie par l'ONF est qui concerne l'implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie ORANGE sur un terrain soumis au régime forestier, demande davantage d'analyse et de précision.

6 – Questions et informations diverses :

- **Accueil extrascolaire du mercredi matin :**

Lydie BAUMGARTNER rappelle aux conseillers municipaux qu'à la rentrée scolaire de septembre 2018, un nouveau service était proposé avec l'accueil extrascolaire du mercredi matin (la journée n'avait pas été retenue par la municipalité en raison d'un manque de soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales).

Compte tenu du faible nombre d'inscriptions depuis la rentrée, VU le nombre d'enfants présent le mercredi : entre 4 et 5 enfants les mercredis du mois de septembre et 2 pour le mercredi 3 octobre,

Lydie BAUMGARTNER annonce que ce service qui représente des charges de fonctionnement et de personnels non négligeables, sera suspendu à compter du 5 novembre prochain.

Un courrier sera adressé en ce sens aux parents concernés.

- **Projet en partenariat avec la CAF : « place du jeu dans la famille » :**

Lydie BAUMGARTNER expose à l'assemblée l'animation « jeux joue en famille » qui se déroulera tous les mardis soirs du mois d'octobre de 17h30 à 19h.

Cette action animée par Maëlle SCHNEIDER dans le bâtiment du périscolaire est une nouvelle action en direction des familles, parents et enfants, avec comme objectifs notamment : partager un temps de jeux avec ses enfant, créer du lien social.

Est prévu à la fin de cette initiative communale, une sortie en famille à Europapark sous condition d'une participation financière modique de 5 € comprenant le transport en bus et l'entrée du parc.

- **Etude de la qualité de l'air aux abords de l'école :**

L'Agence Régionale de Santé, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, ont lancé un appel à projets : « Développer des projets favorables à la santé environnementale dans les territoires ».

Grand Belfort Communauté d'Agglomération a souhaité répondre à celui-ci et a déposé un dossier de candidature le 29 juin dernier. Ce dossier a été retenu.

Le projet a pour objectif de caractériser la qualité de l'air aux abords de cinq écoles de Grand Belfort Communauté d'Agglomération. En parallèle, une enquête « déplacements » sera menée. Elle permettra d'estimer l'impact des modes de transports domicile-école sur la qualité de l'air. Les autres causes de pollution seront également étudiées.

L'école de Morvillars a été retenue en tant que commune semi-rurale.

L'association ATMO Bourgogne Franche-Comté doit être chargée des études. Cette évaluation se fera par une station mobile positionnée à proximité immédiate de l'école.

Chaque campagne durera environ 1 mois, chaque école étant instrumentée au fil de l'eau.

Les études se dérouleront d'octobre 2018 à avril 2019.

La démarche sera présentée aux élus, directrice de l'école et exposée également en conseil d'école.

- **Célébration du centenaire de l'armistice de la guerre 14/18 :**

Une cérémonie « Commémoration du centenaire de l'armistice de la guerre 14/18 » aura lieu le 10 novembre 2018 à 10h30 à la Nécropole de Morvillars.

Seront présents :

- des reconstituants Français et allemands,
- La fanfare de Dampierre les bois qui assurera les musiques réglementaires pendant la cérémonie et donnera ensuite une aubade à la salle d'exposition.

Une galerie à la salle d'exposition viendra retracer cette Grande Guerre et un vin d'honneur clôturera cette journée.

- **Réhabilitation et accessibilité des locaux de la mairie :**

Point financier :

ACCESSIBILITE ET REHABILITATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE			
	Titulaire	Montant du marché H.T. (initial et avenants)	Montant du marché T.T.C. (initial et avenants)
Marchés de travaux		189 187.68	224 410.23
Honoraires		24 202.50	28 868.00
Divers		556.92	668.30
	Coût de réalisation	213 947.10 €	253 946.53 €
MONTANTS PAYES			
Années		Montant H.T.	Montant T.T.C.
2018		153 198.26	183 837.91
		153 198.26	183 837.91 €
FINANCEMENT			
	Dépense subventionnable	Taux	Montant
ACCESSIBILITE			
Subvention DETR 2017	93 206.25	25%	23 301.56 €
Subvention DSIL 2017	93 206.25	26%	24 250.00 €
FIPHFP			27 643.44 €
		Total Accessibilité	75 195.00 €
REHABILITATION LOCAUX			
Subvention DETR 2017	100 976.62	25%	25 244.16 €
Subvention La Poste			20 000.00 €
		Total réhabilitation locaux	45 244.16 €
	TOTAL SUBVENTIONS		120 439.16 €
ENCAISSEMENTS SUBVENTIONS			
		Réf. du titre	Montant
ACCESSIBILITE			
	1° acompte	645-2018	6 990.47 €
Subvention DETR 2017			6 990.47
REHABILITATION LOCAUX			
	1° acompte	644-2018	7 573.25 €
Subvention DETR 2017			7 573.25
	Total encaissé		14 563.72 €

Le secrétariat de mairie et de l'Agence Postale Communal a réintégré des locaux flambant neufs, lumineux, accueillant est fonctionnelle mi-septembre.

A ce jour, quelques travaux restent cependant en attente : faux-plafond et décor mural hall d'entrée, finition des travaux des menuiseries alu.

- Aménagement des abords de l'école :

Point financier :

**AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE ET CREATION
D'UN ESPACE PERISCOLAIRE ET JARDIN PARTICIPATIF**

Programme 2017/2018

COUT DU PROGRAMME
ET FINANCEMENT (situation au 5 octobre 2018)

	Titulaire	Montant du marché H.T. (initial et avenants)	Montant du marché T.T.C. (initial et avenants)
Marchés de travaux		234 357.65	281 229.18
Honoraires		15 636.80	18 614.16
Divers		327.60	393.12
	Coût de réalisation	250 322.05 €	300 236.46 €

MONTANTS PAYES

Années	Montant H.T.	Montant T.T.C.
2016	2 150.00	2 580.00
2017	3 750.00	4 500.00
2018	150 581.84	180 698.21
	156 481.84	187 778.21 €

FINANCEMENT

	Dépense subventionnable	Taux	Montant
AMENAGEMENT COUR ECOLE			
Subvention DETR 2018	114 406.00	22.78%	26 059.00 €
Subvention DSIL 2018	26 865.00	17.15%	4 608.00 €
Subvention FIPD 2017			5 270.00 €
Subvention Conseil Départemental			18 148.79 €
			Total aménagement cour école
			54 085.79 €
DEMOLITION ET AMENAGEMENT ESPACE PERISCOLAIRE ET JARDIN			
Subvention DETR 2018	123 601.00	25.00%	30 900.25 €
Subvention GBCA Fonds communes			8 800.00 €
Subvention GBCA Fonds communes			10 000.00 €
Subvention Conseil Départemental			21 851.21 €
Subvention FEADER			
			Total démolition et espace périscol et jardin
			71 551.46 €
	TOTAL SUBVENTIONS		125 637.25 €

Les travaux viennent d'être réceptionnés. Seuls resteront à être réalisés :

- les travaux de marquage au sol (que nous ne pouvons pas réaliser tant que la cour ne sera pas parfaitement nettoyée),
- Les travaux de plantations des végétaux pour lesquelles nous attendons le temps opportun.

Les objectifs sont atteints :

⇒ Cet environnement débarrassé des anciennes tribunes, la tour de l'arbitre, les aménagements effectués font à présent de cet espace un lieu de vie agréable.

⇒ L'école et le périscolaire sont sécurisés. Clôture et portail électrique garantissent une meilleure protection qu'il nous appartenait d'assurer.

⇒ L'école et le périscolaire bénéficie d'une véritable cour d'école, adaptée et équipée d'une structure de jeu pour enfants de 2 à 8 ans et de jeux au sol.

⇒ Un espace de jardin participatif accessible à tous permettra de créer un lieu de vie et de découverte, à destination d'un public jeune et des administrés du village, pouvant ainsi générer des liens intergénérationnels. L'espace est conçu pour favoriser l'ouverture aux autres, la curiosité intellectuelle et la solidarité communale.

- **Grand Belfort Communauté d'Agglomération : rapports d'activités :**

- Rapport d'activité « service déchets ménagers »,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau potable,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement.

Ces documents sont à la disposition du public en mairie

La séance est levée à 22h10

Vu par Nous, Françoise RAVEY, Maire de la Commune de Morvillars, pour être affiché le 8 octobre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le secrétaire de séance,
Régis OSTERTAG**

**Le Maire,
Françoise RAVEY**